|  |
| --- |
| Modalités de formation et d’évaluation pour l’attribution du niveau District et Départemental |
| → Les élèves qui entrent en formation suivent une formation initiale dans leur AS afin de découvrir le code de pointage UNSS 2012/2016, les modalités de notation, les difficultés sur un couple d’agrès de leur choix (sol/saut ou barre/poutre)→ Ils participent ensuite à une demi-journée de formation-compétition où chacun passe dans le rôle de juge (juge E : exécution et/ou juge D : difficultés ) sur chacun des agrès choisis.→ Pour valider le niveau district, le JOff en formation doit avoir suivi obligatoirement une des deux demi-journées de formation et également jugé en compétition.→ Pour valider le niveau départemental, le JOff doit avoir suivi 1 des 2 demi-journées de formation et également jugé en compétition de niveau départemental en ayant montré au cours de cette rencontre qu’il maîtrise les différents critères pris en compte dans la feuille d’observation. LE PASSAGE DU QUESTIONNAIRE UNSS (qui sera mis en place cette année en fonction du contenu du nouveau code) dans son AS et l’obtention de la moyenne permettra de déterminer si le JOff peut valider son niveau départemental, si et seulement si le niveau de jugement pratique est incertain (la mise en situation reste prioritaire pour obtenir un niveau de jugement). |
| Combien de JOFF ? |
| → 1 JOff par équipe (il doit être disponible pour juger le niveau de compétition de son équipe)→ Il sera possible d’avoir plus de JOff que d’équipe pour les niveaux de compétition district et départemental, avec l’obligation de répartir équitablement les JOff dans les jurys→ 1 JOff peut aussi être gymnaste mais attention, il ne peut matcher avec l’équipe qu’il accompagne en tant que JOff. Il peut néanmoins faire partie d‘une autre équipe en tant que gymnaste et matcher sur la même journée mais sur une autre rotation avec une autre répartition du jury (ex : JOff benjamin qui juge catégorie TC le matin et qui matche en Benj l’après-midi) |
| Encadrement des JOFF en compétition |
| → Les JOff sont répartis dans les jurys aux agrès avec systématiquement un professeur référent en charge de l’ agrès. Celui-ci répartit les JOff entre les différentes fonctions (jury E, exécution ou D, difficulté/composition) en fonction de leurs affinités ou de leur niveau. Il reste au cours de toute la durée de la compétition derrière le jury pour s’assurer de la cohérence du jugement sur toute la rencontre et pour établir en début de compétition une note de base qui servira de guide pour les juges. Il sera également chargé en fin de rencontre de valider ou non le niveau de jugement de chaque JOff de son agrès sur la fiche d’observation jointe)→ Il est donc nécessaire d’avoir avec chaque équipe, un enseignant spécialiste de l’activité qui sera placé sur un agrès (prévoir une autre personne pour suivre les équipes si besoin). |

Encadrement, formation et évaluation des JOFF en :

**GYMNASTIQUE**